

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.		Date d'inspection Le 10 juillet 2026
Nom de l'établissement La Boussole III		Numéro de permis 2013745
Adresse 52 rue High Richibucto NB E4W 5M8		Numéro de téléphone (506) 524-9088
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 16	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Tina Richard Tardif	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
L'inspectrice est sur les lieux pour l'inspection de renouvellement Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer librement à l'intérieur, l'extérieur, le dîner et la sieste. Des interactions positives entre les enfants et les éducatrices ont été observées. Le ratio est respecté pendant l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 10 juillet 2026

Date

original signé par
Gisele Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"